



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 19 décembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Plan Hiver 2013-2014 en Ardèche : les mesures relatives à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2013/2014

Le contexte :

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale fixe un objectif, celui de mettre fin à la gestion saisonnière du dispositif d'hébergement d'urgence.

Il convient de favoriser toute l'année un accès plus rapide au logement en s'assurant que des solutions d'hébergement ou de mise à l'abri sont apportées aux personnes en situation de rupture pour des raisons économiques, sociales et familiales, sur tous les territoires.

Dans ce cadre, un document unique a été réalisé pour une meilleure lisibilité des différents acteurs. Il s'agit du **guide national relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux des vagues de froid 2013-2014**. Il a pour principaux objectifs de définir les actions à mettre en œuvre pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures de l'hiver en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Ce guide est organisé autour de 4 grands axes :

- Prévenir et anticiper les vagues de froid,
- Protéger les populations,
- Informer et communiquer,
- Capitaliser les expériences.

La prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux des vagues de froid :

Le dispositif s'articule autour d'une veille saisonnière, d'une vigilance météorologique et de mesures préventives et/ou curatives.

Contrairement aux hivers précédents, il n'existe plus de niveau de vigilance par rapport aux températures observées (niveaux 1, 2 ou 3). Cependant la vigilance météorologique est maintenue par l'intermédiaire du partenariat habituel avec Météo France qui fournit, chaque jour, les prévisions de températures de J à J+3. Une carte de vigilance est également consultable sur le site Internet de Météo France.

En cas de conditions climatiques défavorables, le Préfet de l'Ardèche est en charge de mobiliser les équipes et moyens jugés nécessaires.

Les niveaux de vigilance :

Le niveau **VERT** dit de « veilles saisonnière » est activé **entre le 1^{er} novembre et le 31 mars**. Pendant cette période, toute personne, toute famille doit pouvoir bénéficier d'un accueil, d'un accompagnement et d'un hébergement adapté.

Niveau de vigilance	Critère de température
VERT	Niveau de veille TR \geq -5°C
JAUNE	-5°C \leq TR* \geq -10°C
ORANGE	-10°C \leq TR* \geq -18°C
ROUGE GRAND FROID	TR* \geq -18°C

**TR - Température ressentie : elle traduit la sensation de refroidissement du visage nu exposé au vent en fonction de la température réelle et la force du vent.*

Ces données indiquent notamment les températures ressenties. Ces indications vont induire la mobilisation de moyens adaptés. En fonction de la température et du taux d'occupation des capacités d'hébergement, il revient au Préfet de déclencher les différents niveaux de mobilisation du plan.

L'hébergement d'urgence en Ardèche :

Dans le département de l'Ardèche, les modalités de mise en œuvre du plan hivernal font l'objet d'une campagne de préparation des services de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCSPP), qui dès le début du mois de septembre, procèdent au recensement de l'offre départementale auprès des communes, des hôpitaux et des différentes associations concernées.

Le rôle du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)

Le SIAO/115 est l'acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement. **Depuis le 1^{er} janvier 2013, il est géré par l'Association Nationale d'Entraide Familiale (ANEF)**, collectif associatif regroupant des opérateurs du secteur de l'hébergement et du logement adapté.

- Il centralise les orientations vers les dispositifs d'urgence et d'insertion.
- Il centralise aussi les demandes d'hébergement d'insertion et de logement adapté.

La DDCSPP en lien avec le SIAO/115 urgence et insertion, assure la nécessaire coordination de l'ensemble des acteurs en veillant au respect du principe d'inconditionnalité de l'accueil, ainsi qu'à la continuité de la prise en charge et à l'égalité d'accès aux structures d'accueil et d'hébergement.

Le SIAO mobilise 39 places d'hébergement d'urgence. Sont également mobilisées 300 places de logement temporaire gérées par les associations.

Les centres d'accueil et d'hébergement d'urgence :

Le département dispose de 8 centres d'accueil et d'1 maraude. Cet ensemble est configuré par zone, au nombre de sept (Annonay, Saint Péray, Le Teil, Privas, Aubenas, Payzac, Tournon), constituées autour des principaux CCAS du département avec l'appui des CHRS qui forment le pivot du dispositif.

5 centres d'accueil et d'hébergement :

- Solidarité bassin d'Annonay
- Le Grand St Jean à Saint-Péray
- CHRS ZA Rhône-Helvie au Teil
- ANEF - la Petite Fontaine à Privas
- Association ardéchoise des foyers de l'oiseau bleu - l'Eau vive à Payzac

3 centres d'accueil de jour :

- Accueil d'urgence Solen à Aubenas
- Association Espoir à Privas
- Entraide et abri à Tournon sur Rhône

Une maraude :

- La Croix rouge – Samu social de Tournon sur Rhône

Les capacités d'accueil et d'hébergement d'urgence :

Depuis le 1^{er} novembre, des extensions horaires sont mises en place par les accueils de jour permettant ainsi aux bénéficiaires de disposer de nombreux services : mise à l'abri, domiciliation, laverie, café et restauration.

Depuis le 1^{er} décembre, les maraudes du SAMU social de la Croix-Rouge Française sont assurées sur la commune de Tournon, tous les soirs de 19h à 22h sauf les 24 et 31 décembre.

En cas d'activation des dispositions du plan hivernal, le SIAO-115 demeure le pivot essentiel du dispositif en tant que « centre opérationnel » de collecte des places disponibles et de leur affectation aux personnes en difficulté. A chaque déclenchement d'un niveau supérieur du plan, des capacités d'accueil supplémentaires sont activées. Ces capacités viennent s'ajouter à celles déjà disponibles au niveau inférieur.

Une mobilisation graduée pour s'adapter aux différents niveaux de froid.

NIVEAU VERT :

- La capacité d'hébergement est de 39 places : 16 au nord du département, 11 au centre et 12 au sud.
- 3 places gérées par le CCAS ont été ouvertes aux Vans.

NIVEAU JAUNE :

- Mobilisation **de 8 places supplémentaires** (3 au sein de la salle des fêtes de Vion, 2 au CHRS du Teil, 2 à 3 à Bogy- Communauté Emmaüs.
- Réquisition préfectorale de sites collectifs

NIVEAU ORANGE :

- Le dispositif d'hébergement est complété par des nuitées hôtelières gérées par le SIAO - 115 (maximum 3 nuitées consécutives avec petit déjeuner compris). Ce recours exceptionnel à l'hôtel ne sera possible que pour des personnes en situation de détresse et des personnes vulnérables.
- Mise en alerte du réseau et activation des maraudes quotidiennes sur Tournon. Des interventions ponctuelles et à la demande peuvent être effectuées en supplément.
- Réquisition préfectorale de sites collectifs.

NIVEAU ROUGE GRAND FROID : Réquisition préfectorale de sites collectifs.

Les principaux acteurs de la veille saisonnière :

Météo France adresse quotidiennement à la préfecture et à la DDCSPP les prévisions météorologiques à J + 3 et en particulier les températures prévues, la force du vent et la température ressentie. Cette dernière est une aide à la prise de décision dans le choix du niveau de dispositif à mettre en oeuvre.

Le 115 est l'acteur pivot de la mise en oeuvre du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion de la période hivernale. Numéro de téléphone national gratuit et permanent, le 115 est au service du public 365 jours par an et 24 heures sur 24. Il assure l'accueil des personnes en errance, leur hébergement et leur orientation.

Le SIAO : En complémentarité de l'action du 115, le coordinateur SIAO anime la veille sociale et réunit les acteurs autour des situations des personnes en errance. Disposant quotidiennement du listing de toutes les places d'hébergement disponibles dans le département, il coordonne l'orientation des personnes vers les structures d'hébergement les plus proches et les mieux adaptées.

La Croix Rouge Française organise des maraudes sur le bassin de Tournon sur Rhône afin de repérer les personnes ayant un besoin d'hébergement, et leur remettre, en cas de refus d'hébergement, des boissons chaudes et des denrées alimentaires ainsi que des kits d'hygiène, des vêtements chauds et des sacs de couchage.

Les associations : de nombreuses associations (Secours Catholique, Secours Populaire, la banque alimentaire, les restaurants du cœur, etc.) contribuent à l'accueil des personnes en difficulté et à la distribution de colis de première nécessité.

La conduite à tenir à l'égard d'une personne en détresse :

Certaines personnes choisissent de s'isoler plutôt que de rejoindre un hébergement collectif ou peuvent se trouver dans un état de santé qui ne leur permet pas de faire cette démarche.

Veiller aux plus fragiles d'entre nous est aussi un devoir citoyen. Si vous vous trouvez en présence d'une personne en difficulté, les bons réflexes sont les suivants :

- ❖ Composez le numéro d'appel gratuit « 115 »,
- ❖ Soyez précis dans le signalement de la personne : adresse et difficultés repérées,
- ❖ Si la personne apparaît en détresse physique immédiate, signalez le au numéro 15 (urgences médicales) ; dans ce cas ne laissez pas la personne seule et attendez avec elle les secours.

Informations pratiques :

Association	Téléphone Fax	Places Pérennes	Horaires d'ouverture	
			Semaine	Week-end et jours fériés
Solidarité bassin d'Annonay 11, place Grenette ANNONAY	04 75 32 12 47 04 75 67 69 47	10	Accueil de jour (22 Bd Maréchal Leclerc à Aubenas) de 9 h à 17 h par grand froid hébergement d'urgence de 17 h à 9 h	Accueil de jour et hébergement d'urgence : 24 h/24 fermeture selon météo de 12 h à 14 h

Association	Téléphone Fax	Places Pérennes	Horaires d'ouverture	
			Semaine	Week-end et jours fériés
Le Grand St Jean Chemin Combe Rolland SAINT PERAY	04 75 81 01 74 04 75 81 05 61	1	Ouvert en continu 7j/7	
CHRS ZA Rhône- Helvie Avenue du Général de Gaulle - LE TEIL	04 75 04 95 35 09 55 01 94 23	4	Hébergement d'urgence de 17 h à 14 h fermé le jeudi de 9 h à 12 h	17 h à 14 h et dimanche 24 h/24
ANEF la Petite Fontaine Pont de l'Ouvèze - PRIVAS	04 75 64 01 03 04 75 64 67 06	7	Hébergement d'urgence : 24 h/24	24 h/24
Accueil d'urgence Solen avenue Lattre de Tassigny (acc de nuit) AUBENAS	04 75 35 90 41 04 75 93 80 44	9	Accueil de jour (22 Bd Maréchal Leclerc à Aubenas) de 9 h 15 à 14 h Hébergement d'urgence : de 17 h à 9 h	AJ : fermé HU : de 17 h à 9 h
Association ardéchoise des foyers de l'oiseau bleu l'Eau vive - Le Bourg PAYZAC	04 75 39 48 65 04 75 39 45 86	3	Hébergement d'urgence 7 j/7 et 24 h/24	
Entraide et abri 20 bd Montgolfier TOURNON	09 66 81 80 96 04 75 07 12 29	5	Accueil de jour : de 8 h à 14 h et pour le public hébergé en HU : 14 h/17h hébergement d'urgence de 17 h à 9 h	AJ : ouvert tous les samedis matin de 8 h à 12 h HU : 24 h/24
Association Espoir 2 Bd des Mobiles 07000 PRIVAS	04 75 64 70 97 04 75 64 55 15		Accueil de jour de 9 h à 16 h	Fermé
Total		39		

* * *

La version 2013-2014 du guide national relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid est disponible sur le site Internet du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr> (accès par le dossier « froid ») et sur le portail Internet des ARS : <http://www.ars.sante.fr>.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09 - pref-communication@ardeche.gouv.fr

DDCSPP - Service Lutte Contre Les Exclusions

M. Gérard Greslon – Chef de Service - Tél : 04.75.66.53.71